

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN

COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

DITEUR-PROPRIÉTAIRE

G. EON DESILETS

Dixième Année.

LES TROIS-RIVIÈRES, (Canada,) 30 Novembre 1874.

No. 55.

FEUILLETON DU "JOURNAL."

Suéma.

PAR MGR. GAUME

CHAPITRE PREMIER.

LA TRAITE DES NÈGRES.

Pour comprendre, par l'esprit et par le cœur, l'histoire de Suéma, il faut être initié à quelques connaissances préliminaires. La première a pour objet la *Trade des Nègres*.

On appelle de ce nom le trafic abominable, par lequel les différentes nations du monde enlèvent les malheureux habitants de l'Afrique, achetés ou volés, dont ils font des esclaves et qu'ils transportent surtout dans les différentes parties de l'Amérique, où ils les vendent comme des pièces de bétail.

Ce fléau, qui a désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et outragé l'humanité, commença pour les nations chrétiennes, vers la fin du quinzième siècle. Lorsque les Espagnols eurent découvert le nouveau monde, ils voulurent exploiter les nombreuses mines d'or de ce vaste continent. A ce pénible labeur, ils condamnèrent d'abord les habitants du pays : l'essai ne fut pas heureux.

Accoutumés à vivre au grand air, d'une vie douce, partagée entre un peu de culture, la chasse et la pêche, les travailleurs indigènes périssaient promptement et par milliers dans les entrailles de la terre. Les nouveaux maîtres s'imaginèrent donc de les remplacer par des Nègres, qu'ils allèrent chercher sur les côtes d'Afrique. Quand les mines commencèrent à ne plus fournir des trésors en abondance, on employa les Nègres à la culture.

Ainsi les tribus primitives, presque détruites par les mauvais traitements et par un travail forcé, furent remplacées par la race robuste des Africains, plus dociles à subir l'esclavage et plus propres à servir d'instruments au despotisme des Européens.

"Telle est l'origine impure de la traite. C'est un grand crime enfanté par un autre crime. Le principe et le but de cet infâme trafic répondent parfaitement aux moyens révoltants, employés dans son horrible exécution."

L'exemple des Espagnols devint contagieux. Soit chaque pour son compte, soit pour le compte des autres, les différentes nations de l'Europe se livrèrent à la traite des Nègres. Pendant plusieurs siècles, on vit des milliers de bâtiments, appelés *Négriers*, aborder aux côtes africaines, depuis le Sénégal, jusqu'à un cap de Bonne-Espérance et au delà.

Pour former leur cargaison de chair humaine, la ruse, la violence, l'appât du gain étaient tour à tour employés. Quelques exemples entre mille.

Un jour les négriers de Saint-Louis, ayant besoin d'esclaves, arrachèrent quelques bâtiments destinés, en apparence, à faire le commerce. Ils abordèrent au village d'Alébia, appartenant à la tribu des Pels. Ceux-ci reçurent les Français sans défiance, établirent des échanges et fournirent tous les vivres qu'on leur demanda. La journée se passa en réjouissances.

Pendant que les Nègres se reposaient de leurs fatigues, sans aucun motif, pas même sous le moindre prétexte, leurs chaumières furent assaillies au milieu de la nuit, et les malheureux habitants de ce village, garottés, meurtris de coups, devinrent esclaves, ou périrent en défendant leur liberté.

Ensuite, ils furent tous transportés dans les différentes parties de l'Amérique, où, accablés de travaux et de coups de fouet, ils gémissaient dans l'inconsolable douleur d'être séparés pour toujours de leur famille, de leurs amis et du sol qui les avait vus naître.

Quand les Européens ne se livraient pas eux-mêmes à la chasse des Nègres, les indigènes se chargeaient de le faire à leur profit. Au rapport de tous les voyageurs, et même des Résidents sur les côtes d'Afrique, il est avéré que, depuis l'établissement de la traite, la plupart des guerres fratricides que se font les peuples africains, n'ont pas d'autre motif que celui de faire des esclaves, pour fournir aux demandes des négriers.

De là, cette triste vérité, confirmée chaque jour par l'expérience : à mesure que les demandes des négriers augmentaient, les guerres se multipliaient. On a même vu des peuplades, telles que les Ashantis, qui ne connaissaient d'autre industrie que celle de faire la guerre à leur voisins, pour se procurer des esclaves.

Le Père Labat, missionnaire dominicain, rapporte qu'un autre peuplade, les Bissagos, ont, comme plusieurs tribus africaines, une extrême passion pour l'eau-de-vie. "Afin de s'en procurer dit-il, le plus faible devient la proie du plus fort. Aussitôt qu'un navire négrier paraît, le père vend ses enfants; et si un enfant peut amarrer son père ou sa mère, il le conduit à bord du vaisseau, où il trouve en échange de l'eau-de-vie."

Un gouverneur anglais de Saint-Louis, pour avoir des esclaves, excita les Maures contre les Oneli. Il leur fournit des armes, des munitions et autres secours nécessaires et, dans deux ans, le pays d'Onalo fut dévasté : la mort et l'esclavage dévorèrent sa population.

Un autre Anglais, directeur de la compagnie du Sénégal, fit prévenir le roi des Yolofs qu'il venait de recevoir d'Europe un assortiment de traite. Tel est le nom donné aux étoffes, verroteries et autres objets, offerts par les négriers en échange des esclaves.

Aussitôt ce prince fit la chasse à ses propres sujets, parcourant les villages avec des gens armés qui s'emparaient de tous les malheureux propres à la traite, qui ne fuyaient pas assez vite à son approche. Après en avoir enlevé trois cents, il fit dire au directeur qu'il avait de la *merchandise*.

Celui-ci s'empressa de se rendre auprès du roi pour conclure le marché. Le monarque africain reçut le prix de sa vente; mais il n'était pas satisfait. Il convoitait d'autres objets d'Europe étalés à ses yeux; seulement il n'avait plus d'hommes à donner.

Le directeur lui offrit alors de lui vendre à crédit de ces marchandises, jusqu'à concurrence du prix de trois cents autres Nègres, à la condition qu'il lui serait permis d'aller les enlever avec ces gens. Dans la crainte de être de quelque piège, le roi barbare refusa.

Ce qui se pratiquait au Sénégal, s'accomplissait, dans d'énormes proportions, sur toutes les côtes de l'Afrique occidentale. D'après les états les plus exacts, le nombre des Nègres, hommes et femmes, enlevés par la traite, depuis 1768, jusqu'en 1827, s'éleva à cent vingt mille, par année. Ce qui pour cinquante-huit ans donne un total de sept millions quarante mille.

Dans ce tableau ne sont pas compris les malheureux Nègres, victimes de la guerre que la traite fait naître et entretient parmi les peuples de l'Afrique.

Comme la traite européenne a duré plus de trois cents ans, et qu'autrefois elle était même plus active et plus générale qu'elle n'est aujourd'hui on reste au-dessous de la réalité, en concluant que, depuis la découverte de l'Amérique les nations de l'Europe ont réduit en esclavage, sans autre droit que celui du plus fort, plus de trente-cinq millions de créatures humaines!

Et on voudrait que Dieu les bénit!

CHAPITRE II LES ESCLAVES.

Etre arrachés à leurs familles et à leurs pays n'est, pour les esclaves, que le commencement des douleurs. Amenés, la chaîne au cou, de l'intérieur des terres, sur les ports d'embarquement, ils s'étaient enfermés dans des espèces de bagnes, en attendant que le négrier eût complété sa cargaison de chair humaine.

Le moment du départ arrivés, ils étaient conduits, solidement enchaînés, dans leur prison flottante. Voici la description que donnent de ce nouveau séjour des témoins oculaires.

"Dans les navires où l'on accorde le plus de place à un esclave, parvenu à la rivière du Vieux-Calabar, capitale du petit royaume africain de Quona le navire français l'*Opélie*, ayant à son bord sept cents Nègres, qu'on transportait à la Martinique."

Les hommes, au nombre de cinq cent cinquante, étaient enchaînés deux à deux, les uns par les bras, les autres par les jambes, et plusieurs par le cou. L'odeur qui sortait de l'enfer ou des infirmités étaient entassés pêle-mêle, était si infecte, que l'officier anglais eut de la peine à la supporter un instant.

Le même commodore parle d'une autre bâtiment français dont le capitaine, après avoir complété sa cargaison dans le Vieux-Calabar, entassa pêle-mêle dans l'entrepont tous les esclaves enchaînés deux à deux, et fit fermer les écuelles pendant toute la nuit.

Le lendemain matin cinquante Nègres étaient morts, faute d'air. Le capitaine, considérant ce spectacle avec la plus grande indifférence, les fit jeter à la mer et retourna à la côte compléter sa cargaison, en remplaçant les morts par d'autres captifs.

Un autre vaisseau, le *Diana*, fut capturé sur les côtes d'Afrique par le capitaine Woolcombe, qui décrit en ces termes l'état de ce navire. "De tous les négriers que j'ai abordés, le *Diana* est celui que j'ai trouvé dans le plus déplorable état."

L'odeur qui provenait de la malpropreté du bâtiment et des exhalaisons fétides de tant de corps humains, enchaînés deux à deux et entassés dans un espace très-étroit, était vraiment intolérable. Ce qui ajoutait encore aux maux de ces infortunés c'est que la petite vérole s'était déclarée et exerçait ses ravages parmi eux."

Toutes ces horreurs et bien d'autres, découvertes sur quelques vaisseaux capturés, ne sont qu'une faible partie de celles qui se commettaient, chaque jour, sur cent autres navires. Elles étaient telles que les papiers de bord établissent qu'un quart environ des malheureux Nègres, meurent de mort naturelle ou autrement pendant la traversée.

A continuer.

L'histoire des Trois-Rivières.

(Année 1645.)

[Suite.]

ROMAINE.—Christiennot, domestique des Jésuites. Mariage de Marguerite. Charles LeMoine, Jean Amyot, Pierre Boucher, interprètes et soldats.

Le *Journal des Jésuites* qui commence cette année, renferme une foule de nouvelles et de notes précieuses pour l'histoire. En les rapprochant de nos propres notes un grand nombre de ces passages jetent de la lumière sur des traits isolés que sans cela il nous faudrait ou négliger ou laisser sans explication.

"Le 17 octobre, fut reçu à notre service, Christiennot à trente écus de gages par an et fut envoyé aux Trois-Rivières, pour y servir de cuisinier et couturier, en un mot de tout. Il était passé de France ici dans le bord de M. de Repentigny, et y avait reçu du mécontentement; de sorte qu'il avait résolu de se retirer dans les bois plutôt que de repasser en (France). Il n'y eut point de marché par écrit avec lui" (1)

(1) *Journal des Jésuites* 7

"Le 28 octobre, fut marié (à Québec) François Marguerite avec la fille de maître Zacharie (Zacharie Cloutier) Le Père Vimont fut invité aux noces et y alla." (*Journal des J. p. 9*)

Marguerite demeurait toujours aux Trois-Rivières où il paraît avoir pris la place de principal interprète, laissée vacante par la mort de Nicolet.

Le 17 novembre, au baptême d'une petite sauvage, aux Trois-Rivières, furent parain et marraine: Mongino Christiennot et Louise Cloutier femme de M. Marguerite l'interprète."

La coutume était de donner pour parain ou marraine aux Sauvages des personnes nouvellement arrivés dans la place. Christiennot et la femme de Marguerite étaient dans ce cas.

"Rescription donné, en même temps (vers la fin d'octobre) à Mons. du Chesne oncle de Charles LeMoine, de vingt écus que nous donnions à son neveu pour le service de quatre années rendu aux Hurons; on l'habilla et lui donna-t-on du linge honnêtement. Il fut envoyé aux Trois-Rivières soldat et interprète." (2)

(2) *Journal des J. 9-10*

Il s'agit ici de Charles LeMoine. C'est lui qui fut envoyé cet automne aux Trois-Rivières, et non pas son oncle comme nous l'avons écrit (p. 87) sur la foi d'un auteur (*Hist. de la col. Française*, vol II, p. 54)

Charles Lemoine, alors âgé de vingt ans était dans le pays depuis 1641. Orphelin de père et de mère, mal partagé du côté de la fortune, cet homme destiné à devenir célèbre n'avait que son oncle M. Duchesne pour le protéger. Soldat et interprète aux Trois-Rivières dans l'hiver 1645-46, nous le voyons à Montréal l'été suivant où il sert comme interprète iroquois (*Hist. du Montréal* p. 60). C'est en ce dernier lieu qu'il se fixa. Ennobli pour ses services, il a laissé des enfants dignes de lui; ce sont: D'Iberville, de Ste. Hélène, de Longueuil, de Bienville et d'autres que l'on a désigné avec raison sous le titre de Machabées Canadiens.

Les conférences de la paix, les ambassades qui étaient en chemin et qui pouvaient se présenter d'un moment à l'autre, ensuite les complications et les craintes qui résultèrent de quelques meurtres commis dans le cours de l'automne,—tout cela fit penser aux autorités qu'il serait prudent de tenir aux Trois-Rivières plusieurs interprètes dans l'hiver 1745-46. Outre François Marguerite et Charles LeMoine, on y envoya Jean Amyot (s'il n'y était déjà) et Pierre Boucher.

Jean Amyot avait passé plusieurs années de première jeunesse à la résidence de Sainte-Marie des Hurons. On le disait d'une grande bravoure, ce qui cependant n'excluait point chez lui la prudence. On citait plusieurs traits honorables de sa conduite. Les Sauvages l'appelaient Ontakok (3). "Son

(3) *Ontak* veut dire chaudière. *Ontakok*, rien que la chaudière.

humeur était si agréable que les vaincus mêmes lui portaient de l'amour et du respect. Il était adroit à détourner les mauvais discours et à reprendre avec grâce ceux qui juraient ou qui se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal et n'offensait personne car son innocence, avec l'opinion qu'on avait de son courage le mettait à couvert." (4)

(4) *Relation*, 1648, p. 3-4.

Pierre Boucher, qui devint le plus illustre des gouverneurs des Trois-Rivières, n'était encore âgé que de vingt-trois ans. Il comptait déjà plusieurs années de service. Arrivé dans le pays avec son père en 1635, il fut envoyé, quatre années après, alors qu'il n'avait que dix-sept ans, chez les Hurons, afin d'apprendre la langue et de se former à l'art des interprètes et des traiteurs. Les lettres de noblesse que lui accorda Louis XIV. mentionnent "les services distingués qu'il a rendu dès l'année 1639." Retourné à Québec vers 1742, il fut incorporé dans la garnison de cette place, sans cesser d'être interprète à l'occasion. C'est à ce dernier titre évidemment que nous le ren-

controns aux Trois-Rivières dans l'hiver 1645-6. Son père, Gaspard Boucher demeurait à Québec, et ne s'établit aux Trois-Rivières que deux ou trois années après, à ce qu'il semble, mais quelques uns de ses enfants se trouvent mentionnés dans cette dernière place un peu avant lui.

[A continuer.]

Le Baron Caisier Adolphe.

Les journaux de Paris arrivés par le dernier malle, notamment le *Petit Journal* et le *Paris Journal* publient de longs détails sur un individu dont M. Emile Bureau de la police secrète de Québec, a fait l'arrestation à bord du steamer *Prussien* venant de Liverpool, le 2 novembre dans les circonstances suivantes:

La police de Québec ayant été informé de l'escroquerie commise par Adolphe Teschemacher et que ce dernier dont le signalement était donné dans un télégramme de Paris avait dû s'embarquer à bord du *Prussien* pour traverser de Liverpool à Québec M. Emile Bureau se rendit à la pointe aux Pères afin de s'embarquer à bord du steamer avec le pilote ce qui eut lieu le 2 novembre à 11 heures de l'avant midi. En entrant dans le steamer, M. Bureau reconnut de suite son homme qui répondait au signalement expédié de Paris et ne le perdit pas de vue. Il le rencontra à la table et causa longuement avec lui, après avoir obtenu du capitaine les renseignements nécessaires sur sa cabine.

Au dîner, à 4 heures p. M. M. Bureau se plaça en face de son homme et acquit la certitude que c'était bien lui. Le dîner fini, il se rendit à la cabine et fit demander le baron Adolphe, occupé en ce moment à jouer une partie de cartes. M. Bureau le fit entrer dans la cabine, il se fit connaître comme limier de police et lui déclara qu'il avait ordre de l'arrêter. Le Baron Adolphe lui répondit froidement qu'il n'était pas l'homme signalé, qu'il était fort surpris de se voir la victime d'une pareille demande, M. Bureau lui répliqua que c'était fort possible, mais qu'il avait ordre de l'arrêter, qu'il répondait en tous points de signalement et qu'il l'arrêterait lui enjoignant de déposer ses armes, s'il en avait. Je n'en ai pas, répondit le prisonnier, et, d'ailleurs je les déposerais volontiers. Alors M. Bureau le fouilla et prit possession de toutes ce que le prisonnier avait d'argent et de valeurs sur lui, à quoi ce dernier ne s'objecta aucunement. M. Bureau engagea alors avec le prisonnier une longue conversation dans le cours de laquelle ce dernier lui déclara que le nom de Chauvin, qui se donnait, n'était pas son véritable nom, qu'il avait changé pour des raisons de famille et pour épargner à un de ses amis de ce nom qui devait s'embarquer à Liverpool avec lui, ce qu'il n'avait pu faire parce qu'il n'avait pu prendre un passeport; ajoutant que son nom était Ferdinand Hugo Kolligs, qu'il résidait à Londres depuis quatre ans et exhiba un passeport pour établir la vérité de cet avancé.

Cette conversation dura toute la nuit et le lendemain matin, 3 novembre lorsque le steamer arriva à Québec, M. Bureau conduisit son prisonnier à la station de Police. Lendemain 4 novembre, Chauvin alias Teschemacher comparut devant le juge de police Doucet, qui l'envoya en prison, pour huit jours, en attendant l'arrivée des officiers de justice français, se basant pour cela sur les télégrammes de Paris et sur la déposition de M. Bureau. Le 11 novembre Chauvin, par le ministère de M. Perkins et Dunbar, avocats, demanda son *habeas corpus* ou mise en liberté à M. le juge Taschereau, de la cour du banc de la Reine. Le juge Taschereau refusa d'acquiescer à cette demande déclarant que le juge Doucet, représenté par M. Langlois, Angers et Colson, avait droit de faire ce qu'il a fait et de garder Teschemacher en prison. Ce dernier comparaitra de nouveau devant le juge Doucet vendredi 20 novembre et sera encore envoyé en prison si les agents de la justice française ne sont pas alors arrivés.

Voici maintenant ce que les journaux de Paris, arrivés par la dernière malle nous disent de ce personnage:

Le caissier allemand qui a emporté à la maison Posset et Cie 270,000 francs, sera sans aucun doute entre les mains de la justice au moment ou ces lignes paraîtront.

Louis Teschemacher est né près de Cologne de parents honorables, négociants retirés, et possédant d'immenses propriétés.

A la suite d'une querelle de famille, il y a sept ans, il vint à Paris en laissant dans son pays déjà plusieurs traces de son peu de probité.

Sa famille étouffa l'affaire. Teschemacher une fois à Paris y trouva des compatriotes, et comme il possédait à fond plusieurs langues il trouva à se placer dans la maison Posset comme commis.

Lorsque la guerre éclata, il partit pour l'Angleterre au lieu de se ranger sous le drapeau national.

A son retour il retrouva sa place qu'il remplit scrupuleusement. Mais, en sortant de la maison Posset, le soir, le caissier Teschemacher se transformait comme un vrai Rocambole et devenait le baron Adolphe à Auteuil, où il avait acheté un très élégant hôtel.

Là, l'attendait une jeune et jolie personne, connue avenue, Bourdon sous le nom de la baronne Adolphe et sous celui de Marguerite Chauvin, à Paris, hôtel de l'Opéra, boulevard des Capucines, où le baron avait aussi loué un appartement somptueux.

En fuyant de Paris, le mardi 20 octobre, Teschemacher avait dit à sa maîtresse de le rejoindre à Londres, et lui laissait en viron trente mille francs pour régler et acheter différentes choses.

Une fois à Londres, où il descendit à Trinity Hotel, le baron Adolphe se transforma de nouveau en couple de moustaches et acheta des vêtements de forme anglaise.

Le soir même il alla au chemin de fer attendre sa jolie complice et rentra à l'hôtel fort contrarié de ne pas la voir arriver; il en fut de même au premier train du lendemain.

Il s'en fut à l'hôtel, y laissa un mot pour Marguerite Chauvin, et parti pour Liverpool, où il prit le paquebot le *Pruissien* pour Québec au Canada.

Marguerite Chauvin arriva à Liverpool quelques heures après le départ du paquebot; elle aussi revint immédiatement à Paris, avenue Bourbon, 12 à Auteuil dans son hôtel, s'y croyant à l'abri de toutes recherches.

Le hasard voulut qu'un cocher qui avait souvent conduit le caissier dans ses courses fut reconnu par un employé de M. Posset.

Interrogé le cocher indiqua le domicile d'Auteuil et celui de l'hôtel de l'Opéra.

Marguerite Chauvin fut arrêtée le soir même; elle était encore en possession de 22,000 francs.

Le baron Adolphe doit être ou sera arrêté demain en débarquant à Québec, on une dépêche télégraphique a prévenu la police.

Cet homme, véritable comédien, était méconnaissable dans la voiture, au bois, aux courses ou le monde le connaissait sous le nom de baron Adolphe de Teschemacher. Marguerite Chauvin a rencontré ce faux baron au bal Mabille.

L'existence double et triple du faux baron, l'activité qu'il a dû déployer pour mener de front une intrigue si compliquée fourniront des révélations curieuses au moment où cette affaire passe devant la justice.

Arrestation d'un prêtre au pied de l'autel.

Nous avons parlé dans un de nos derniers bulletins du Monde catholique de l'arrestation de M. le vicaire Schneiders dans l'Eglise Saint-Laurent, à Trèves. La *Germania* a reçu les renseignements suivants concernant l'arrestation.

"Le vicaire Schneiders contre lequel a été lancé un ordre d'expulsion disait ce matin la messe à l'église Saint-Laurent. Pendant et après le service divin, plusieurs gendarmes et agents de police entrèrent dans l'église et allèrent se placer tout près de la sainte table. Une grande agitation accompagnée d'un bruit épouvantable se produisit alors. Après la bénédiction les agents de police s'avancèrent encore et la foule se pressa alors avec tant de violence, du côté de l'autel que la sainte table qui est en marbre fut renversée. La foule parvint jusqu'à l'autel, essayant d'en fermer le chemin aux agents de police.

"L'officier enleva devant l'autel ses vêtements sacerdotaux et fut arrêté sur les marches de l'autel devant le Saint-Sacrement et conduit à la maison pénitentiaire. Une grande foule accompagnait le prisonnier. La police a dégarni dans l'église et y a frappé les fidèles à coup de sabre. La surexcitation et la douleur des catholiques sont immenses."

Ce regrettable incident donne à la *Post Mall Gazette* l'occasion de faire une très vive critique des actes de M. de Bismarck. "Il est", dit ce journal, dont nous ne connaissons pas l'article entier, "des bornes qu'on ne saurait dépasser, même quand on porte le nom du chancelier; on doit s'arrêter forcément au moment de fouler aux pieds le sentiment public, même celui d'un peuple aussi respectueux de l'autorité que le peuple prussien, et ces bornes sont atteintes; les scènes scandaleuses et regrettables de Trèves, la ligne de conduite adoptée à l'égard du comte d'Arnim le prouvent."

Le journal anglais termine en déclarant que de pareilles mesures doivent avoir pour résultat de diminuer en Allemagne et ailleurs l'influence de militarisme et d'accroître l'aversion pour la force brutale; il ajoute que tout ceci doit ébranler la croyance de ceux qui regardent le chancelier comme un profond politique maître de lui-même, habile surtout.

Nous signalions hier une correspondance romaine de l'Agence *Havas* dont il nous semblait que les catholiques, surtout en raison du passé, avaient le droit de s'inquiéter. Voici cette pièce:

A la suite du départ de l'Orléans, le gouvernement anglais a rappelé M. Gervoise, secrétaire de légation, qui faisait fonction d'agent diplomatique auprès du Vatican, depuis que le dernier titulaire de ce poste, lord Olo Russell, avait été chargé d'autres missions à Versailles par suite de la guerre, ensuite à Berlin. Par cet acte, le cabinet Disraeli donne satisfaction au protes-

tant anglais, dont il recherche particulièrement les suffrages. Aujourd'hui, de toutes les grandes puissances, il n'y a plus que la France et l'Autriche qui soit représentées auprès du Saint-Siège.

de la vraie Croix d'abord, et puis celle du saint dont le Ripon porte le nom. C'est un ancien zouav pontifical, venu à Rome pour recevoir le Saint-Père et recevoir sa bénédiction, qui s'est chargé de porter ce religieux à venir à Mgr. Manning, qui le remettra lui-même à lord Ripon.

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières est en vente chez M. H. R. Dufresne.

LES TROIS-RIVIERES



LUNDI 30 NOVEMBRE.

Il nous faut l'amnistie.

Il n'importe plus de discuter la justice de l'amnistie. L'opinion publique s'est clairement prononcée sur ce point. L'amnistie est juste, nécessaire; il nous la faut.

Nous disons qu'il nous la faut, parce que c'est nous canadiens qui devons la réclamer et l'obtenir à tout prix. La question est capitale: il y va de l'honneur de notre religion et de notre nationalité.

Pendre Lépine ou décapiter Riel, serait pour les sectes orangistes un avant-goût des délices qu'elles se promettent, d'aneantir, dans la puissance, tout ce qui est français et catholique. Or cela ne saurait être.

Canadiens de la Province de Québec, nous sommes les défenseurs-nés, dans la confédération, de tout ce qui est français et catholique. Nous devons agir et réclamer.

N'est-il pas déjà par trop pénible de voir le catholicisme souffrir l'outrage de la plus injuste persécution au Nouveau-Brunswick sans qu'il nous soit donné l'humiliation de voir, à l'autre extrémité de la confédération un échafaud se dresser en haine de notre nom et de notre religion?

De grâce, que les hommes qui représentent le peuple canadien au ministère de la confédération, se montrent enfin à la hauteur de leur position. Qu'ils n'aillent pas, par une lâche indifférence ou par une criminelle coopération, nous rendre responsables de l'acte souverainement injuste qui se poursuit contre nos frères les Métis.

En vérité, c'est déjà une assez grande ignominie pour le gouvernement fédéral, et surtout pour nos ministres canadiens, d'avoir laissé porter, sans droit ni justice, une sentence de mort contre un homme qui n'a d'autre tort que de s'être dévoué pour son pays.

Nous sommes solidaires les uns des autres. Ce qui s'accomplit en ce moment à Manitoba, s'accomplit au nom de la Puissance du Canada.

Si Lépine tombe, si l'amnistie est refusée ce sera la triste réalisation d'une grande injustice nationale; et nous, peuple canadien pour ne pas en porter la flétrissure, ne dégageons pas notre responsabilité de ces actes criminels, par tous les moyens que la justice et le droit nous mettent entre les mains.

Si nous sommes pas assez forts aujourd'hui pour empêcher par des moyens constitutionnels, des iniquités de se commettre contre notre religion et notre nationalité, ne craignons-nous pas d'être demain plus faibles encore contre de plus grandes injustices.

Nous ne devons pas nous le dissimuler. C'est l'ennemi qui essaie ouvertement ses forces aux deux extrémités de la puissance pour constater si au cœur de cette même puissance, le peuple canadien français catholique sera assez énergique pour faire triompher la cause de la justice.

Jusqu'ici le Canada a résisté à toutes les tentatives faites directement ou indirectement contre sa race et sa religion. Le même succès nous attend, si nous demeurons fidèles à nos traditions de foi et d'honneur.

Pour notre part, nous sommes fiers de nous en tenir à ce qu'il y a de français et de catholique dans le Diocèse des Trois-Rivières, en demandant absolument que Lépine innocent soit libéré, que l'amnistie complète et déjà promise soit octroyée. C'est assurément pour le gouvernement la seule manière de ne pas abuser de l'autorité.

Que le gouvernement d'Ottawa n'entende pas en vain la voix puissante et énergique qui répète d'un bout à l'autre de la puissance:

Il nous faut l'amnistie. Cette voix est celle de la justice et du droit; elle puise ses accents dans l'honneur et la foi.

Les Sociétés Secrètes.

Le Leader de Toronto, après avoir annoncé la convocation d'une assemblée publique pour protester contre la commutation de la peine de mort prononcée contre Lépine, fait un appel aux passions dans les termes suivants:

Le pauvre Scott a été mené à la boucherie parce qu'il a défendu le drapeau britannique en face d'impudents rebelles, et sa mort doit être vengée. Des orateurs éminents adresseront la parole et son honneur le maire présidera. Quand les hommes loyaux de la ville se rappellent que tandis que les restes de Thomas Scott pourissent dans la Rivière Rouge, ceux qui ont osé avoir de la clémence pour le brutal meurtrier doivent aussi perdre la vie (must be wiped out of existence).

Il y a des lois pour réprimer la presse quand elle cause du tort aux particuliers, mais si le Leader reste impuni pour les paroles que nous venons de citer, il faudra avouer que la société reste sans défense contre la presse.

Dans les gouvernements constitutionnels la presse est laissée libre d'apprécier à sa manière les actes ministériels, elle ne l'est pas cependant de voter à la mort ceux qui ne partagent pas son sentiment, parce que ce serait le carnage et le renversement de l'ordre social.

Si le ministre de la Justice comprend les hautes fonctions dont il est investi il doit immédiatement demander aux tribunaux la répression du crime dont le Leader vient de se rendre coupable, et il a d'autant plus d'intérêt à cela que les menaces de mort du Leader s'adressent aux plus hauts représentants de l'autorité dans le pays.

En effet si le Gouverneur-Général est disposé à exercer la clémence envers Lépine, c'est lui que le Leader désigne pour la première victime car dit ce journal, ceux qui osent avoir de la clémence pour le brutal meurtrier doivent aussi perdre la vie.

Le Leader il faut bien le remarquer ne parle pas au nom d'aucun parti politique, il pose l'ultimatum des sociétés secrètes, et à ce titre c'est un double mépris de l'autorité; c'est laisser croire au public que le gouvernement fédéral est soumis aux sociétés secrètes, et que la protection des autorités impériales et du pavillon britannique, ne suffit pas à lui assurer la liberté dont il a besoin. Il est de fait que toute l'agitation qui se fait aujourd'hui est l'œuvre de ces sociétés souterraines, et que si l'on n'eût pas donné tant de liberté à leur action, la grave difficulté du Nord-Ouest n'en serait pas une et la parole du gouvernement canadien ne serait pas compromise.

Il est tellement évident que c'est la vengeance et non la justice qui a été le mobile de toutes les procédures qui ont été adoptées, qu'on n'a pu les justifier par aucun argument ni aucun raisonnement plausible. Quand on a représenté Scott condamné à mort pour avoir déployé le drapeau britannique, on a tout simplement fait une bouffonnerie pour duper les simples, car on savait parfaitement que Scott, Dennis et McDougall n'avaient jamais été autorisés à déployer ce drapeau au Nord-Ouest, et que les menaces qu'ils faisaient d'occidier et de livrer au pillage toute la colonie du Nord-Ouest pour établir leur autorité, n'étaient pas plus légitimes que celles de n'importe quel usurpateur se couvrant faussement du pavillon anglais pour accomplir son usurpation.

On n'ignorait pas que la seule chose, accomplie légitimement lors de ces troubles, c'était la défense des métis; mais on se servait de ces faux prétextes pour égarer le sentiment public et échauffer les masses. C'est ainsi qu'on dénaturait les faits, en représentant Scott pour un loyal sujet de Sa Majesté lorsqu'il n'était qu'un aventurier et un agitateur soldé par les sociétés secrètes, on est parvenu à créer de l'agitation et à faire de sa mort une question nationale.

A mesure que le temps s'écoule, cette mauvaise loi apparaît dans tout son jour et jusque de l'autre côté de l'Océan, la cause de Lépine et des Métis recrute de nouveaux adhérents; mais les sociétés secrètes irritent de voir arriver l'heure de la justice elles craignent de voir leur proie s'échapper et de là leurs cris de mort. Le gouvernement fédéral en aura-t-il peur, c'est ce que le temps nous apprendra. Mais son devoir n'est pas douteux, il doit imposer silence à ces sociétés et châtier tous leurs membres qui osent se montrer en public; car s'il ne le fait, il cessera de gouverner, pour être gouverné lui-même en leur nom.

Encore la traverse du St. Maurice. Depuis le printemps les communications entre la ville et le comté de Champlain ont été fort restreintes par la fermeture des ponts du St. Maurice, et le commerce rendu difficile par la stagnation des affaires, l'a été encore d'avantage par cet inconvénient.

Mais ce qu'il y a de plus étrange c'est qu'à l'approche d'un hiver dur, certaines personnes montrent le désir d'augmenter la difficulté des communications comme pour faire souffrir d'avantage le public, et rendre la ville inhabitable aux populations environnantes.

Malgré que les ponts fussent fermés, un certain nombre de personnes pressées par les affaires s'y rendaient cependant avec leurs voitures qu'elles laissent à cet endroit et se risquent de le traverser à pied.

Or justement au moment où les glaces ont rendu la traverse en bac impossible, il y eut comme un mot d'ordre de donné et aux abords du pont, on refusait pour aucun prix d'héberger les chevaux des voyageurs contrairement à ce qui s'était fait tout autrefois.

Peu de personnes s'opposèrent à une commutation de la sentence. Mais toutes les objections du monde s'opposèrent à ce qu'elle reste sans effet.

Le Courrier de St. Hyacinthe après avoir fait part à ses lecteurs de la décision annulant l'élection de Sir John A. McDonald et en avoir fait une très judicieuse appréciation, conclut par les paroles suivantes:

Maintenant, les uns prêtent à Sir John l'intention de le retirer pour quelques années de l'armée politique, et d'autres affirment qu'il est prêt à se présenter derechef pour la Chambre des Communes si le choix de l'Association conservatrice d'Ontario tombe sur lui. Il est difficile de découvrir la vérité à travers ces rumeurs qui se contredisent, et qui ont peut-être chacune quelque raison d'exister. Mais tout en professant pour Sir John une haute estime à cause de ses immenses talents et des services inappréciables qu'il a rendus en maintes occasions au Bas-Canada, nous ne pensons pas devoir lui continuer notre appui dans les circonstances, et cela, pour les motifs que nous avons déjà communiqués au public.

Il nous faut être logique avec la position que nous avons prise après notre réflexion et non sans effort; nous le serons autant que les besoins de la situation le demandent. A présent que nos yeux sont ouverts sur la conduite politique de l'Honorable Baronet que nous connaissons ses agissements et ses vices sur la question de l'amnistie et sur celle des écoles, nous le verrions avec assez d'indifférence entreprendre de nouveau la chasse à ses anciens électeurs de Kingston, ou se résigner à méditer dans la retraite sur les suites déplorables de ses premières fautes.

Bazar. Hier Mgr. des Trois-Rivières a prié en chaire les Dames de l'Association charitable, de vouloir bien organiser un bazar pour le soufrire des Trois-Rivières. Si Grandeur a rappelé les bienfaits que cette institution est destinée à remplir dans la ville et le diocèse et invite les citoyens à ne pas manquer aucune occasion de lui venir en aide.

Nous avons l'assurance que les Dames de l'Association charitable vont se mettre immédiatement à l'œuvre et avec le zèle qu'on leur connaît et l'entousiasme de la ville qui n'a jamais fait défaut dans ces circonstances, nous sommes persuadé que le Bazar sera le plus beau succès qui n'aura pas encore été remporté.

Cette conduite de M. Normand le peint mieux que toute appréciation que nous en pourrions faire, et l'on pourra juger à ce nouveau trait, de quelle manière il est capable de représenter les intérêts de la ville.

En attendant la ville est isolée du comté de Champlain, c'est à peine si les malles peuvent y parvenir et un tel état de chose menace de se continuer à perpétuité.

Nous espérons que le gouvernement de Québec finira par ouvrir les yeux sur la condition dans laquelle se trouve la ville et qu'il y apportera remède.

Le service Postal.

Le public trifluvien et plus spécialement les gens d'affaires souffrent beaucoup depuis quelques temps du retard de l'arrivée des malles. En effet la malle venant par la ligne du Grand Tronc n'arrive jamais assez tôt pour être distribuée au Bureau de Poste même avant onze heures et demie ou midi; il arrive même quelquefois que nous n'avons cette malle que fort tard dans l'après-midi. D'un autre côté, les malles partant pour Québec, Montréal et les Townships sont fermées à onze heures et demie, sorte qu'il est impossible de répondre par le retour du courrier. On peut s'imaginer combien les affaires en souffrent et que quels dommages il en résulte.

Tous les jours, pour les affaires religieuses judiciaires ou financières, on a besoin d'une réponse immédiate, mais par suite de la négligence de l'administration du service postal la chose est impossible. Depuis comme le temps où la malle arrive et celui où elle part est le même il y a confusion; malgré toute l'activité et la bonne volonté possible, les employés ne peuvent faire deux choses à la fois et le public est exposé à de graves pertes.

Nous réclameons de toutes nos forces contre cet état de choses et nous attirons l'attention de M. l'Inspecteur des Postes sur le sujet avec la ferme confiance qu'il se hâtera d'y mettre fin.

Le Bulletin de l'Union Allet.

Nous accusons réception du No. du Bulletin de l'Union Allet pour le mois de Novembre. Nous y voyons avec plaisir que l'administration de ce journal est maintenant sous le contrôle exclusif de l'Union et que les profits réalisés seront consacrés à l'amélioration du journal. Bien que notre confrère ait toujours, depuis sa fondation, soutenu avec le plus grand honneur sa position d'organe des journaux pontificaux canadiens, néanmoins nous faisons des vœux ardents pour sa prospérité croissante.

Nous voudrions voir le Bulletin arriver promptement à une édition hebdomadaire. A titre de confrères et d'amis de la même cause, nous invitons chaleureusement nos lecteurs à se faire inscrire sur la liste des abonnés de ce journal. Le prix d'abonnement n'est que de la modique somme de un dollar, à être adressé à M. Chs. Paquet, No. 31 Rue Côté Montréal.

Voici comment le Globe, qu'on disait si bien disposé en faveur des métis, apprécie le discours de M. Chapleau. On dirait que ces fiers journalistes du H. Canada sont à demi civilisés.

M. Chapleau, en répondant aux remerciements qu'on lui a faits, s'étendit assez longuement sur les incidents du procès, et exprime son espérance, non pas seulement que la sentence serait commuée, mais que Lépine serait mis en liberté. En faveur de cet exercice extraordinaire de la prérogative royale il n'a donné aucune raison capable de soutenir un instant l'examen. Au contraire, tout ce qu'il prétend conclut à une conclusion toute opposée. Sa manière de voir la question peut-être correcte ou incorrecte, mais ce n'est certainement pas une raison pour que Lépine reste impuni, à moins que l'on ne prouve que la conduite du juge ait été inégale. L'absurdité d'une telle prétention est tout-à-fait évidente.

Il est regrettable, sans doute, que Lépine soit dans la position où il se trouve, mais il s'y est plongé délibérément, et bien que les avertissements ne lui aient pas manqué. La mort de Scott n'a pas eu lieu sans que des remontrances, des appels et des protestations fussent présentées, même à Lépine. Plus ce complot est intelligent, moins sa conduite est justifiable, puisqu'il n'est pas possible de supposer qu'il a agi sans comprendre le caractère sérieux qu'il faisait.

En un mot, il est évident que les principaux acteurs de la tragédie savaient exactement ce qu'ils faisaient. Ils ont bravé la vengeance de la loi britannique, et à présent que la loi a montré que son bras était assez long et assez fort pour les atteindre il n'est pas logique de vouloir prouver la culpabilité d'un pardon plein et entier.

Peu de personnes s'opposèrent à une commutation de la sentence. Mais toutes les objections du monde s'opposèrent à ce qu'elle reste sans effet.

Le Courrier de St. Hyacinthe après avoir fait part à ses lecteurs de la décision annulant l'élection de Sir John A. McDonald et en avoir fait une très judicieuse appréciation, conclut par les paroles suivantes:

Maintenant, les uns prêtent à Sir John l'intention de le retirer pour quelques années de l'armée politique, et d'autres affirment qu'il est prêt à se présenter derechef pour la Chambre des Communes si le choix de l'Association conservatrice d'Ontario tombe sur lui. Il est difficile de découvrir la vérité à travers ces rumeurs qui se contredisent, et qui ont peut-être chacune quelque raison d'exister. Mais tout en professant pour Sir John une haute estime à cause de ses immenses talents et des services inappréciables qu'il a rendus en maintes occasions au Bas-Canada, nous ne pensons pas devoir lui continuer notre appui dans les circonstances, et cela, pour les motifs que nous avons déjà communiqués au public.

Il nous faut être logique avec la position que nous avons prise après notre réflexion et non sans effort; nous le serons autant que les besoins de la situation le demandent. A présent que nos yeux sont ouverts sur la conduite politique de l'Honorable Baronet que nous connaissons ses agissements et ses vices sur la question de l'amnistie et sur celle des écoles, nous le verrions avec assez d'indifférence entreprendre de nouveau la chasse à ses anciens électeurs de Kingston, ou se résigner à méditer dans la retraite sur les suites déplorables de ses premières fautes.

Bazar. Hier Mgr. des Trois-Rivières a prié en chaire les Dames de l'Association charitable, de vouloir bien organiser un bazar pour le soufrire des Trois-Rivières. Si Grandeur a rappelé les bienfaits que cette institution est destinée à remplir dans la ville et le diocèse et invite les citoyens à ne pas manquer aucune occasion de lui venir en aide.

Nous avons l'assurance que les Dames de l'Association charitable vont se mettre immédiatement à l'œuvre et avec le zèle qu'on leur connaît et l'entousiasme de la ville qui n'a jamais fait défaut dans ces circonstances, nous sommes persuadé que le Bazar sera le plus beau succès qui n'aura pas encore été remporté.

Nouvelles.

Samedi prochain commencera en cette ville un Tribunal pour les membres de la Saint-Vincent de Paul. Le prédateur annoncé est le Rv. P. Gérard S. J.; tous les citoyens sont invités à assister.

L'enquête dans la contestation d'élection de St. Maurice se poursuit activement, jusqu'aujourd'hui il n'y a pas de preuve de corruption faite par M. Lajoie, le représentant de ce comté, mais de ses partisans ont dépensé de l'argent, de la boisson et employé des charretiers pour transporter les électeurs aux polls.

Les Carlistes ont remporté la semaine dernière une éclatante victoire à San Martial près d'Irun. Les républicains, ont été défaits et ont laissé mille prisonniers. Le siège d'Irun est poussé avec vigueur par l'artillerie carliste.

La nomination dans Montréal Ouest aura lieu le 3 décembre prochain et la votation le 10. Les candidats sont M. Th. White, de la Gazette conservateur et M. McKenzie, libéral.

Dans le comté de L'Assomption ou l'élection vient d'être annulée pour corruption la lutte se faite entre les deux mêmes candidats de la dernière élection, M. Hurteau conservateur qui vient de perdre son siège et son ancien adversaire le Dr. Forest, libéral.

On annonce que la session du Parlement local dans Ontario, terminera bientôt et que les élections auront lieu vers le milieu de Janvier.

A l'ouverture de la prochaine session de la Chambre fédérale, M. F. R. E. Campou, du département du revenu de l'intérieur doit publier un Guide illustré pour les Communes contenant les portraits lithographiés de MM. les députés.

La Législature de la Nouvelle-Ecosse a été dissoute, et l'on croit que les élections auront lieu avant Noël.

On rapporte qu'il y a eu une avalanche terrible sur le Grand St. Bernard; onze personnes furent ensevelies dans ces neiges et on suppose qu'elles ont toutes péri. On n'a pas d'autres détails.

Comme nous l'avons dit hier, il y a eu une grande conflagration mercredi soir à Hochelaga, dans une remise à charbon, bâtie par la nouvelle Compagnie du Gaz. Dans cette bâtisse, qui a 150 pieds de long et 120 pieds de large, étaient emmagasinés 8,900 tonnes de charbon, représentant la valeur de \$40,000. La pression de l'eau était quasi nulle ce qui fit qu'on ne put avoir un jet suffisant pour maîtriser l'incendie.

Les pompiers travaillèrent énergiquement pendant et escaladèrent la bâtisse malgré une fumée des plus suffoquantes, qui fut rendue plus délétère par les gaz méphitiques que les flammes exhalèrent. Vers 9 heures, la couverture de la bâtisse devint incandescente et les flammes rencontrant l'air, commencent à s'élever rapidement. Voyant que la remise était perdue, les pompiers portèrent leur attention au sauvetage des effets de Cie. A cet instant, toute la brigade du feu était sur les lieux, assistée de la brigade d'Hochelaga (qui fit son devoir) et par des efforts énergiques, on parvint à limiter le feu à l'immense quantité de charbon, qui peu après minuit, présentait un spectacle grandiose; des jets de flammes se faisaient voir à travers l'épaisse fumée noire qui aveuglait les spectateurs; le brasier causé par la combustion du charbon, était presque inapprochable. La leur pourpre des flammes se reflétait au firmament qui présentait un aspect incandescent.

La brig. de ne ralentit pas ses efforts avant une heure avancée du matin; alors la Compagnie amena 30 ou 40 voitures pour transporter le charbon qui n'avait pas encore été atteint par les flammes. (Miner.)

NECROLOGIE.

A une réunion des membres de la société harmonique de Ste. Geneviève, M. Léger Rivard fut pris d'agrie comme président, et Amédée Baril, comme secrétaire (les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité. Le Proposé par Jos. Pothier, secondé par Léopold Rivard, que les membres de cette société ont appris avec regret la mort de Georges Starnaud un de leurs confrères, 2e Proposé par Théophile Starnaud secondé par Come Desaulniers que nous, ses fidèles amis portions le deuil pendant un mois 3e Proposé par F. X. Baril, secondé par Firmin Starnaud que les membres de cette société regrettent que des circonstances incontrôlables les aient empêchés de se réunir pour assister en corps aux funérailles du regretté défunt. 5e Proposé par Dolphus Baril secondé par Philippe Marchand que copies des présentes résolutions soient envoyées à la famille du défunt avec l'expression des plus sincères sentiments de condoléances de la société harmonique. 6e Proposé par Edouard Desreux, secondé par Ernest Baril que copies du procès verbal de cette assemblée soit aussi envoyées au Journal des Trois-Rivières et au Constitutionnel avec prière de le reproduire.

LEGER RIVARD, Président. AMÉDÉE BARIL, Secrétaire.

Lisez ceci.

NOUVELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE.

Comme les lecteurs le verront par l'annonce publiée dans une autre colonne, les livres des partitions de la nouvelle compagnie d'Assurance, la Stadocoma, viennent d'être ouverts à ceux qui voudraient bien encourager cette compagnie canadienne d'Assurance. Sans nuire aux Cies d'Assurances étrangères qui ont déjà un grand patronage dans le pays, il est évident que l'établissement d'une institution purement canadienne comme la Stadocoma aura pour résultat de conserver parmi nous d'énormes capitaux qui passent à l'étranger.

Cette compagnie qui a pour Président M. Renaud de Québec, et qui compte parmi ses directeurs, les capitalistes canadiens les plus en crédit, offre les plus belles garanties de succès. On voit par le seul exemple de la Royale Canadienne qui pendant l'année 1873, a perdu en primes \$371,000, et qui n'a éprouvé que \$167,858, de pertes, quel énorme profit retourne aux actionnaires. Les gens qui en ont les moyens et ils sont faciles puisqu'on ne versera guère que 10 pour cent, ne doivent pas négliger de prendre des actions dans la Stadocoma qui offre pour le moins autant de garanties de succès que les Cies les plus prospères.

M. B. Dufresne et sont ager autorisés, en ce moment à parcourir le District pour prendre des parts-actions.

Electricité!

Haile électrique excelsior de Thomas.—Valant dix fois son poids en or.—La douleur ne peut durer quand on en fait usage.—C'est la médecine la moins coûteuse qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille guérit la bronchite. Une valeur de cinquante centins a guéri un ancien rhume. Il guérit positivement la catarrhe, l'asthme et le croup. Une valeur de cinquante centins a guéri un mal de dos de huit années. Voici des extraits d'un petit nombre des nombreuses lettres qui ont été reçues de différentes parties du Canada, lesquels suffiront, nous pensons pour satisfaire les plus sceptiques. Collary

de Sparte, Ontario écrit: "Envoyez-moi 6 douz. de l'huile Electrique du Dr. Thomas j'ai rendu toutes ces personnes qui avaient eues de vous, et j'en ai besoin d'avantage. Ses guérisons sont vraiment merveilleuses." Wm. Maguire de Franklin écrit: "J'ai vendu tous ce que j'agit à l'usage de ce remède agit comme un charme, il a été lent d'abord mais il s'écoule bien maintenant." H. Cole d'Ona, écrit: "Veuillez m'envoyer 6 douz. de l'huile Electrique de Thomas, j'en ai presque plus; rien n'égale ce remède. Il est hautement recommandé par ceux qui en ont fait usage." J. Bedford. Tha. Esville, écrit: "Envoyez immédiatement un nouvel approvisionnement d'huile Electrique. Je n'en ai plus qu'une bouteille. Je n'ai jamais rien vu se vendre aussi bien et donner autant de satisfaction." générale. Thompson Woolford, écrit: "Envoyez moi un autre approvisionnement d'huile Electrique, j'ai rendu tout ce que j'avais. Rien ne se vend mieux que cet article." Miller et Reed, Director, P. Q. écrit: "L'huile Electrique acquiert une grande réputation tel est démontré tous les jours. Envoyez-nous en un tel approvisionnement nous dédions." Lemoyne Gibb et Cie de Buckingham P. Q. écrit: "Envoyez-nous une grosse d'huile Electrique, nous trouvons qu'elle se vend bien." En vente chez tous les vendeurs de médecines, prix 25c. N. S. THOMAS, Phelps, N. Y. Seuls Agents pour la Péninsule. Et Northrop et Lyman, Toronto, Ont. Note.—Electricité.—choisie et Electrique. A vendre aux Trois-Rivières chez H. HOERNER, Pharmacien, Trois-Rivières, le 5 Nov. 1874.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY

Pour la Rhume, la Toux, l'Enrouement et les Affections des Bronches et de la Gorge. Lorsque Jacques-Cartier remonta pour la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'Épinette Rouge (Abies Inber) qui était donné sous forme d'une confecton, après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce Sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balsamiques, Expectorantes et Toniques. Prix: 25 CTS. PAR BOUTEILLE. Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

MALHOT & COOKE. AVOCATS BUREAU - RUE BONAVENTURE, Trois-Rivières 25 Nov 1874

Acte de Faillite de 1869. ET SES AMENDEMENTS. Dans l'Affaire de Désiré Édouard Frigon, FAILLI. Les créanciers sont requis de se réunir à mon bureau, au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, le DIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE PROCHAIN à DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI, pour l'examen de la faillite et le règlement des affaires de la faillite en général. Le Failli est par le présent notifié d'assister. SEVERE DUMOULIN, Syndic. Trois Rivières, 19 Nov. 1874. A V I S. A Soussignée ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre signé de sa main. Dm. Vvs. P. DUPONT, Trois-Rivières 19 Nov. 1874. DEFENSE D'AVANCER. L'É Soussignée ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par qui que ce soit sans un ordre signé de sa main. PIERRE GUILLEMET St Stanislas, 19 nov. 1874. Société Permanente de Construction des Trois-Rivières. La première assemblée annuelle des membres de cette Société aura lieu à l'Hôtel-de-Ville en cette cité, mardi le premier décembre prochain à 7 h. p. m. pour procéder à l'élection des Directeurs et pour autres affaires. N. L. DENONCOURT, Sec.-Trés. Trois-Rivières, 19 nov. 1874.

A l'Enseigne de la Cotte d'Armes du Pape. No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL. No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL.

MM. COUTU, VILLENEUVE & CIE. IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE EN GROS ET EN DETAIL. Montréal, 21 Octobre, 1874.—a.

BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA.

AVIS est donné par la présente qu'un dividende de quatre pour cent sur le Fonds-Capital payés cette Institution a été déclaré par le comité exécutif et sera payable au Bureau Principal et aux succursales de la Banque samedi, le 2 janvier 1875 et après cette date. Les livres de transfert seront fermés du 17 au 31 Décembre prochain, ces deux jours inclus. Par ordre des Directeurs, P. McEWAN, Caissier. 28 Novembre 1874.

A VENDRE.

Le Soussigné offre en vente une terre de 120 arpents dans la paroisse St. Maurice (rang St. Jean) à 60 arpents de l'Eglise dont 40 arpents en culture et le reste en bois debout. Les dépendances sont en bon ordre. Pour les conditions qui sont très libérales on devra s'adresser sur les lieux à PIERRE NAULT, St. Maurice 26 Nov. 1874.—lm.

PENSION.

Deux ou trois Messieurs peuvent se procurer une bonne pension, dans une maison privée, en s'adressant à ce bureau. Trois-Rivières, 16 novembre 1874.—41.

MAISON L. F. T. BUISSON

Marchandises d'Automne. J'ai l'honneur d'informer ceux qui veulent bien encourager mon magasin, que j'ai reçu un assortiment considérable de marchandises d'automne, telles que Tweeds Canadiens, Draps de Beaver, Draps Diagonaux, "de Moscou, " de pilot, " de président, J'ose inviter spécialement les Dames à venir visiter les étoffes à robes, des étoffes à manteau de Seal-Skin, Châles de laine, Loutre piquée, Collettertes de fantaisie, Castor piqué, Nuage, Mouton de Perse, etc. Chapeaux de feutre, etc. J'ai aussi un assortiment complet de Claques de feutre L. F. T. BUISSON Trois-Rivières le 9 Nov. 1874.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la concession de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (écrits clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. BOUCHER de BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 3 août 1874.

POURQUOI ACHETEZ AILLEURS

Lorsque vous savez que les lavesuses de L. N. Allaire & Cie. Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, sont les meilleures. Notre lavesuse lave en moins de temps que toutes autres lavesuses. Le lavage d'une joignée faite dans une heure sans fatigue. ON DEMANDE DES AGENTS PARTOUT. LISEZ: Québec, 21 Sept. 1874.

M. L. N. Allaire & Cie., Nous sommes satisfaits avec la lavesuse et la tordeuse que vous nous avez vendus; de plus nous sommes heureux de vous informer que dans un défi entre les autres lavesuses et la vôtre le 18 sept. avec la même quantité d'effets le résultat a été que votre lavesuse a fait l'ouvrage en 32 minutes en avant des autres et mieux. MARIA BURNS, A vendre par L. N. ALLAIRE & CIE. 16 novembre 1874.

DUPONT PAPER CO.

Ont l'honneur d'informer le public en général qu'ils ont ouvert leur Bureau, No. 37, RUE ST. PAUL, et qu'ils sont prêts à prendre les ordres pour Papier à Journaux, Papier Foolscap, Livres, etc., etc. Québec, 9 Nov. 1874.—1 an.

LAVEZ VOTRE LINGE SANS Y TOUCHER

LA LAVEUSE A VAPEUR "NON-PAREILLE" Patente le 17 Avril 1874, Produit seule ce merveilleux résultat! Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il en sort parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessus des Dames qui se sont procurées cette Laveuse attesté son efficacité. "Nous, soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la Laveuse à vapeur "Non-Pareille" et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé sans opérations sans aucun effort physique, et on peut en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels. "Nous recommandons cette utile Machine à tous ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine. Dame J. B. ROLLAND, (maison J. B. Rolland, et Fils.) CHARLES LACAILLE, do Villeneuve et Lacaille.) J. M. DUFRESNE, do Dufresne et McGarity.) D. J. BELIVEAU, do L. J. Béliveau et Cie.) EUGÈNE SENEÇAL, do E. Senécal et Cie.) ALF. DUBOND, de la fabrique de Notre-Dame, CHS. GABEAC, rue St. Joseph. Dr. E. H. TRUDEL, rue Dubord. Rev. M. ALF. BELANGER, Direct, Inst. des Sourds et Muets, Prix: \$6; avec cabinet, \$6,25; avec robinet en cuivre, \$7. J. B. CAMYRÉ, Agent. Bureau:—233, Rue Notre-Dame, au-dessus de MM. Dufresne et McGarity, Agent pour Trois-Rivières, J. N. GODIN, Rue du Platon, Montréal 9 Nov 1874.

COMPAGNIE D'ASSURANCE de Stadacona.

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. INCORPORÉE PAR ACTE DE PARLEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, LE 27 MARS, 1854. CAPITAL Autorisé: - \$5,000,000. PARTS: \$100 CHAU E. BUREAU DE DIRECTION: Président: J. B. RENAUD, ECR. Vice-Président: HON. J. SHARPLES, HON. E. CHIMIC, Sénateur, ALEX. LEMOINE, ECR. P. B. CASGRAIN, ECR. M. P. JOHN LANE, ECR. JOHN ROSS, ECR. CHIRCE TETU, ECR. J. G. ROSS, ECR. Bureau de Direction à Montréal: THOMAS WOREMAN, ECR. THOMAS TIFFIN, ECR. AMABLE JODOIN, JR. ECR. M. P. MAURICE CUVILLIER ECR. GEORGE D. FERRIER. SOMMAIRE montrant les transactions faites par les Compagnies d'Assurance contre le feu en Canada pendant l'année 1873.

Capital Autorisé: - \$5,000,000. PARTS: \$100 CHAU E.

Table with 3 columns: NOM de la COMPAGNIE, Primes reçues pendant l'année, Pertes payées pendant l'année. Rows include: Agricola, Agricultural Mutual, British America, Commercial Union, Guardian, Hartford, Imperial, Isolated Risk, Lancashire, Liverpool, London, North British Mer., Northern, Phoenix, Provincial, Québec, Queen, Royal Canadian, Royal, Scottish Imperial, Western, Surplus.

NOUVEAU MAGASIN.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin de Provision situé sur la rue Notre-Dame allant au neuve, avec une belle maison, boutique et hangars et autres dépendances. Le tout en parfait ordre. Possession immédiate. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, OCTAVE DUBÉ, Trois-Rivières 5 sept. 1874, 3m.

Acte de Faillite de 1869 COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de TREFFLE LACROIX, FAILLI. Le soussigné a déposé au Greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par la majorité numérique de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes et le VINGT-ET-UNIE-ME jour de DÉCEMBRE PROCHAIN, il s'adressera à cette cour pour obtenir confirmation du dit acte de décharge, TREFFLE LACROIX par P. N. MARTEL, son proc. ad litem.

MAGASIN de Provisions.

LA Maison LACROIX & FRÈRE annonce au Public Le Trifurien et aux Campagnes du District qu'elle vient de recevoir ses marchandises d'automne. Les pratiques peuvent maintenant aller examiner leurs épicereries de choix. Les Messieurs Lacroix invitent leur clientèle à aller examiner leur importation du printemps qui sera beaucoup plus considérable que celle de l'année dernière. La grandeur de leur nouveau magasin leur permettra de tenir une ligne d'épicerie plus en rapport avec le populaire quartier St. Philippe. On trouvera constamment à leur magasin les meilleurs Thé, Sucre, Lard, Fleuret les Liqueurs les plus en renom. Les cultivateurs auront l'avantage de trouver des légumes frais et une grande cour pour mettre leurs voitures. Tous les produits de la ferme sont pris au plus haut prix des marchés. On sollicite le bienveillant encouragement du public. LACROIX & Frère. Trois-Rivières, 12 nov. 1874.

LA BANQUE DE QUEBEC.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES DES TROIS-RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. J. SMITH, AGENT. Trois-Rivières, 17 Juin 1874. A VENDRE. Deux emplacements avec deux maisons et hangar derrière, situés rue St. Joseph, voisins de M. P. E. Paneston. Pour les conditions s'adresser à OHS GUILBERT. Trois-Rivières, 17 sept. 1874. A VENDRE. Hareng Labrador No. 1 Morue en Quart et en draft, 200 Quintaux Morue Sèche, Saumon, Truite, Marqueseau, huile, etc. —AUSSI— Lard Mors et Saïndoux en sceau, —AUSSI— Un grand Lot de vieux cuivre rouge et jaune A vendre par G. TANGUAY, Basse-Ville, Québec, No. 20 Rue St. Paul. A VENDRE. Un lot de terre en bois de bon situé dans le Township de Caxton numéro 11 6ème rang S'adresser à JOS BELLEMARE, Chrysler, Ont. ou à ALFRED FARMER, Trois-Rivières 5 oct. 1874.—3m. THOMAS BOURNIVAL. MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCALLERIES, etc., &c. L'importation que l'on a fait ce printemps est très considérable vu les réparations que l'on a fait subir à la bâtisse et qui met en état de satisfaire les personnes les plus exigeantes sous tous les rapports. On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'épicerie pour les familles. Tous les effets viennent d'être reçus par les derniers vapeurs. Le public est respectueusement prié d'aller voir son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On donnera la plus stricte attention à toute commande soit de la ville ou de la campagne. En face du bloc de ROBICHON & Frère. (Près du Marché.) Trois-Rivières, 8 juin 1874.

LA CIE. DE PIANOS FORTE DE BOSTON & NEW-YORK, No. 430 & 432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

SPACIEUSE SALLE DE PIANOS. Assortiment Complet à ce magasin. PIANOS, ORGUES, HARMONIUMS, VIEUX PIANOS EN ECHANGE. AGENTS POUR LES CÉLÈBRES MANUFACTURES SUIVANTES: Albert Weber, Pianos, New-York, Hallet, Davis & Co., Pianos, Boston, C. D. Pease & Co., do do Hy. F. Miller & Co. do do Geo. Wood's Organs. do do J. & C. Fischer do do THOS. A. HAINES, Gérant, Montréal, 22 oct. 1874.—a.

La Rue Ville

Vis-à-vis le Grand Séminaire des Trois-Rivières.

Map showing street layout: RUE CHAMPLAIN, RUE ST THOMAS, RUE ST ALFRED, RUE ST JULIE, RUE DES CHAMPS. Includes a small house illustration.

60 LOTS A VENDRE.

Aussi une Terre dans la Paroisse Mont-Carmel, rang St. Félix, de 4 arpents de front sur 30 de profondeur; 30 arpents en culture avec maison, grange et dépendances, à 31 lieues de la cité des Trois-Rivières. 4 Terres dans la même Paroisse rang St. Félix de 2 arpents de front sur 31 arpents de profondeur 15 arpents en culture sur chaque Terre. 1 Terre dans la même paroisse, rang St. Félix, de 3 arpents de front sur 24 arpents de profondeur: 20 arpents en culture avec un poudoir d'eau. 4 Terres sur le terrain des Grès, de 3 arpents de front sur 20 de profondeur, vis-à-vis l'île au Tourtes prenant leur front sur le St. Maurice avec un poudoir d'eau sur chaque terre. 1 Terre dans le rang St. Mathieu, de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, avec une belle sucrerie. 1 Terre dans la paroisse de Shawanigan de 102 arpents en superficie tout en sucrerie. S'adresser à A. LARUE. Les Tiros-Rivières, le 22 Juin 1874.

LA "CITOYENNE" Compagnie d'Assurance du Canada (SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS) Bureau Central: 175 RUE ST. JACQUES MONTREAL.

REQU PAR LES DERNIERS STEAMERS 1000 DOZ. DE CHAPEAUX, HAUTE NOUVEAUTE DERNIER GOUT EN FEUTRE, LAINE, TOILE, PAILLE, CASTOR (Soie), SATIN, GLISSE, LEGHORN, &c. Formes et couleurs très-variées. BON MARCHÉ A VENDRE En GROS Seulement CHEZ HENRY M. BALCER.

Le Soussigné a fait application à la prochaine Session au Parlement Provincial de Québec, pour la passation d'un Bill pour lui permettre d'être admis à la pratique d'Avocat, Procureur et Solliciteur en loi. GEO. E. HART, N. P. Trois-Rivières 19 août 1874.

Le Soussigné a subi de grandes améliorations elles tirent moins et pèsent moins sur le dos des chevaux. MACHINES AMÉLIORÉES. Grande économie de temps, de main d'œuvre et de semence. Rendement meilleur.

Belle Propriété à Vendre. Le Soussigné offre en vente sa belle propriété de six acres sur la rue Notre-Dame allant au nord. Avec une belle maison, boutique et hangars et autres dépendances. Le tout en parfait état. Possession immédiate. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, OCTAVE DUBÉ, Trois-Rivières 5 sept. 1874, 3m.

LA BANQUE DE QUEBEC. DÉPARTÉMENT D'ESPARGNES DES TROIS-RIVIERES. Le Banq. recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. J. SMITH, Agent. Trois-Rivières, 17 Juin 1874.

A VENDRE. Deux emplacements avec deux maisons et hangar écurie, situés rue St. Joseph, voisins de M. P. E. Panetier. Pour les conditions s'adresser à CHS GUILBERT. Trois-Rivières, 17 sept. 1874.

A VENDRE. Harang Labrador No. 1. Morue en Quart et en draft, 200 Quintaux Morue Seche, Saumon, Truite, Marquereau, huiles, etc. —AUSSI— Lard Mss et Saindoux en sceau, —AUSSI— Un grand lot de vieuix cuivre rouge et jaune A vendre par G. TANGUAY, Base-Ville, Québec, No. 20 Rue St. Paul.

Adresses d'Affaires. ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873. TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE, Avts. Bureau:—Rue des Champs, en face du Palais de Justice. MM. Turcotte, Paquin & Turcotte suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup. ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE. Trois-Rivières, 26 Août 1872.—1 a. DUMOULIN & McLEOD, Avocats.—Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, Ecr. Shérif, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 25 octobre 1871. EPHREM DUFRESNE, Avocat.—Bureau, coin des rues Royale et des Forges. Les Trois-Rivières, 30 mai 1873. R. S. COOKE, Avocat.—Bureau: coin des rues des Champs et St. Pierre. Trois-Rivières, 6 août 1874. H. R. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic Officiel.—Bureau: Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivières, 24 avril 1871. P. O. GUILLET, Notaire.—Bureau, rue Alexandre. Trois-Rivières, 1er juillet 1874. RUPERT G. LABARRÉ, Notaire: Bureau Coins des Rues Hart et Bonaventure. Trois-Rivières 16 mai 1874.

DR. PAGE, Rue du Platon, Trois-Rivières, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Métronomes, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870. RYAN & RICKABY, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street.—CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt. Three Rivers, May 2nd 1873. O. H. Y. DE CHATILLON. MARCHAND ET IMPORTATEUR D'ARTICLES DE QUINCAILLERIE. Bureau de collection et d'Assurance sur la vie et contre le feu pour le district des Trois-Rivières. Affair s gérés avec soin et diligence. P. O. TRUDEL, Avocat, Agent collecteur, Rue Notre-Dame, porte voisine de H. R. Dufresne libraire. Trois-Rivières, 9 oct. 1873.

GEORGES BALCER IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT COIN DES RUES NOTRE-DAME & ALEXANDRE Trois-Rivières, 5 Novembre 1873. LAJOIE & Frère. MARCHANDS, DE MARCHANDISES SÈCHES. Rue Notre-Dame. Trois-Rivières, 24 février 1873. 200,000 Bardeaux de pins et cèdre. Le soussigné offre en vente sur son quai, 200,000 bardeaux de pins et cèdre, en lots à satisfaire les acheteurs. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 5 déc 1874. Grande Vente de Lots à Bâti. Le Séminaire des Trois-Rivières offre en vente quatre vingt lots magnifiques, situés dans le voisinage du nouveau Séminaire. Pour les conditions, on pourra s'adresser soit à Messrs C. F. Billarçon Père, Curé des Trois-Rivières, soit à M. Ls. Richard Père S. T. R. Trois-Rivières, le 6 Avril 1874.

A Vendre. Une magnifique terre située dans la paroisse de Notre-Dame de Mont-Carmel dans le rang St. Louis. Cette terre contient 70 acres et est en superbe état, dont 30 arpents en culture avec maison, hangar, etc. Un délai raisonnable sera accordé. S'adresser à LUC DUCHARME, marchand à Mont-Carmel. AVIS. Avis public. Par le présent donné que demande sera faite à la Cour de Québec, durant la prochaine session, pour la passation d'un acte pour autoriser le soussigné à construire des quais des estacades à l'embouchure (basses) des piliers dans la rivière Bicancour, dans le comté de Nicolet. CHARLES COTE, Trois-Rivières, 15 octobre, 1874.

A VENDRE. Trois lots de Terre situés dans le premier rang de la Paroisse de Ste. Flore dont environ 50 arpents de terre propre à la culture avec Bâtisses Jussus construites. Pour les conditions S'adresser à M. ALEX. BAPTIST. Trois-Rivières, 20 août 1874.—3 m.

LOR & DUFRESNE, MARCHANDS—TAILLEURS. Les soussignés remercient le public en général de l'encouragement qu'ils ont reçu et ils espèrent par leur constante attention mériter encore leur bienveillant patronage. Ils continuent de tenir leur magasin sur la rue du Platon, (porte voisine de l'ancien magasin de feu On. Latreille) où le public est invité à aller voir leur importation du printemps. L'un des associés, M. Zéphir Lor après une expérience de plusieurs années, passées à l'atelier de feu M. Onésime Latreille, ose demander une part du patronage de la ville et il espère pouvoir donner pleine satisfaction aux personnes les plus difficiles. Toute commande de la campagne ou de la ville pour habillements sera exécuté sous le plus court délai et à des prix très modérés. Les soussignés ont aussi été nommés agents de la célèbre manufacture de moulin à coudre de Banner de Sherbrooke qu'ils vendront aux plus bas prix et monteront aussi l'usage de ces moulin. On trouvera aussi, les fils, soies, aiguilles, huiles et tout ce qu'il faut pour toutes espèces de moulin à coudre. (En face du BLOCK BALCER.) LOR & DUFRESNE. Trois Rivières, 19 mai 1874.

PHI GRAVEL MARCHAND-TAILLEUR. RUE NOTRE-DAME.—Porte voisine de V. Guillet, ter. N.P. Le soussigné remercie le public en général du libéral encouragement qu'il a reçu et espère par le plus d'attention qu'il portera à servir ses pratiques mériter encore le même patronage qu'on a bien voulu l'honorer depuis près de 25 ans. Il vient de transporter son magasin et sa boutique de tailleur sur la rue Notre-Dame, dans le vaste magasin ci-devant occupé par M. L. J. ROBITAILLE, porte voisine de M. Valère Guillet, N. P. Il a renouvelé, depuis quelques jours, complètement son assortiment de draps, tweeds, casimir, etc., de sorte qu'en allant à son magasin le seul trouble qu'on y trouvera sera l'embaras du choix des effets. M. Gravel prie aussi les personnes qui ont des commandes à faire de les donner au plus tôt, afin de ne pas éprouver trop de retard. Tous les articles sont exécutés sous sa propre surveillance. Conditions comme par le passé.—Bas prix. Le soussigné est aussi dépositaire des célèbres Moulin à Coudre (Singer Family) où l'on pourra en acheter au même prix de Montréal. PHI GRAVEL. Les Trois-Rivières, 7 Avril 1874.

A VENDRE. Un lot de terre en bois de bon site dans la Township de Caxton numéro 116ème rang. S'adresser à JOS BELLEMAIRE, Chrysler, Out. ou à ALFRED FARMER, Trois-Rivières 5 oct. 1874.—3 m.

THOMAS JOURNIVAL. MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c. L'importation que l'on a fait ce printemps est très considérable vu les réparations que l'on a fait subir à la batterie et qui met en état de satisfaire les personnes les plus exigeantes sous tous les rapports. On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'épicerie pour les familles. Tous les effets viennent d'être reçus par les derniers vapeurs. Le public est respectueusement prié d'aller voir son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On donnera la plus stricte attention à toute commande soit de la ville ou de la campagne. En face du bloc de ROBICHON & Frère. (Près du Marché.) Trois-Rivières, 8 juin 1874.

NOUVEAU MAGASIN. Le soussigné vient d'ouvrir un magasin de Provision de première classe, à l'enseigne de l'Indien rue du Platon. Le public est respectueusement invité à venir faire une visite à son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On trouvera à ce magasin, Fleur, Lard, Thé, Syrop, Liqueurs assorties, et généralement tous les effets que l'on trouve dans les magasins d'Épicerie les mieux approvisionnés. Les marchands de la campagne trouveront le meilleur assortiment de tabac en poudre en gros et en détail. Une visite est sollicitée. JAMES BAILEY. Trois-Rivières, 7 Juin 1874.

IMPORTATION NOUVELLE. FRANÇOIS GELINAS, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS. (Ancien Magasin de Thomas Fortin.) Porte voisine du Magasin de M. John McDougall, (Près du Marché.) M. GELINAS vient de mettre son magasin sur le meilleur pied possible. On trouvera constamment les marchandises sèches les plus en renom et les plus variées que l'on puisse trouver en ville et à des prix très réduits. L'achat du printemps est un des plus considérables et ayant été achetée aux conditions les plus avantageuses me met en état de vendre mes marchandises à meilleur marché que dans n'importe quel autre magasin. Une visite est respectueusement sollicitée. FRANÇOIS GELINAS. Trois-Rivières, 9 Juin, 1874.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES. Arrivée et départ des malles pour l'Été. A commencer du 1er Mai, 1874, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ, Description of mail routes (e.g., Mlle pour Montréal, Québec, etc.).

MALLES LOCALES. 3 Berthiers, (par terre,) Rive Nord, quotidienne les dimanches excepté..... 11 00 A. M. 4 Champlain, par terre, Rive Nord, quotidienne, les lundis excepté..... 11 00 A. M. 5 Bécancour, par terre, Rive sud, quotidienne, les dimanches excepté..... 10 30 A. M. 6 St. Maurice, (Ste. Geneviève, St. Narcisse, quot. 2 P. M. 7 St. Maurice, Shawinigan, St. Etienne, Forges St. Maurice, les mardi, jeudi et samedi..... midi. 10 30 A. M. GRANDE BRETAGNE. Par la ligne Canadienne..... Vendredi..... 8.00 Par la ligne W. & G. New-York..... Samedi..... 8.00 Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles. C. K. OGDEN, M. P. Les Trois-Rivières, 4 mai 1873.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. OTTAWA, 16 mai 1873. Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 10 p. cent. R. S. M. ROUCHETTE, Commissaire des Douanes 16 mai 1873.—j. n. o. L'avis est donné que les envois de papiers autorisés à le publier.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES. H. BELIVEAU. IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERRONNERIES. ENSEIGNE DE L'ÉGOÛINE ET DU CADENAS. Nos. 193 et 195, Rue St. Paul—Montréal. Assortiment complet d'Huile, Térébenthine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, &c.—Aussi: Poêles dotées à un ou deux fourneaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de fantaisie et autres. Montréal, 9 juin 1874.

ENTREPOT D'ÉBENISTERIE. ET GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE. C. E. PARISEAU. Dont la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence des meubles, invite respectueusement les citoyens des Trois-Rivières et des environs à venir visiter son Établissement au No. 449 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST) On leur répondra avec plaisir sur tout ce qui concerne le genre de ses meubles et le style ainsi qu'en vogue à Montréal. Il se croit pas d'affirmer qu'il est en possession de plus beaux Dessins de meubles, Parquets d'ombre à coucher de Salon ou de Salle à Diner, de Montréal, et il est prêt à les rendre à des prix extrêmement modérés. Son Entrepôt contient une grande collection de meubles en Palissandre, Noyer Noir et autres Bois de tous les prix et de toutes les descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait ne sort de sa Boutique ou tout est exécuté avec soin et diligence. M. PARISEAU, entend continuer l'industrie de la réparation des meub. matelas à ressorts, Etc. Etc. Montréal, 9 juin 1874.

FELIX CRAMER. GRAVEUR ET DESSINATEUR SUR BOIS ET MÉTAL. 626, Rue Craig, (près de la Rue St. George). Toutes sortes de gravures sur bois ou sur métal unies ou en couleurs faites dans un style supérieur et à des prix très raisonnables. Montréal, 9 juin 1874.

OCT. GIRARD. Manufacturier de Gravures de Cercueil Doreur et Argenteur. Une attention toute spéciale sera donnée à la dorure et la remise en couleur de toute espèce de bijoux et Rue Notre-Dame. Octave Girard et François Larivière. Fabricants de Cercueil et entrepreneurs de Pompe Funèbre Coins des rues St. Philippe et St. Roch Trois-Rivières, 18 déc.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: Rue Old Broad et 16 Pall Mall. 10 ADRES. Agence pour le Canada: 61 et 65 Rue St-François-Archie. MONTREAL. Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endossements. WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent général pour le Canada. CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières, Rue des Champs, Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

Magasins de Chapeaux. RUE DES FORGES, Près du Marché. Un grand assortiment de Chapeaux tels que: Panama, Leghorn, Paille, Toile, etc. des meilleures fabriques de Paris et de Londres. On reçoit toutes les semaines les dernières formes de chapeaux les plus en vogue à Montréal. Prix très modérés. AUBRI. MANUFACTURE DE CRINOLINE. QU. P. BUREAU. Trois-Rivières, 19 mai 1873.—1.

PARLEMENT FÉDÉRAL. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de coopération pour des fins commerciales ou autre, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande) dans la Gazette du Canada, en anglais et en français et aussi dans un journal anglais, et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros de journal contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents l'heure. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

LOUIS MORRISSETTE, MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE Meubles réparés à l'ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Trois Rivières, Mai 1874.—r.

A VENDRE. Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de prichie de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi (épaisseur en moult. Bardeaux, Lattes, Moulures, Cadres, Plinthes, Portes et chasses, Boîtes d'emballage &c., &c., &c. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 8 Août 1872.

Machines à coudre de toutes sortes vendues par J. Q. PAGE, rue du Platon Trois-Rivières de \$5 à \$20 au dessous du prix qu'on pourra se les procurer partout ailleurs. Venez et voyez. J. Q. PAGE, Dentiste. Trois-Rivières, 19 février 1874.

AVIS. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 5 Nov. 1874. Il est donné avis conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, que la pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 17 Décembre prochain. G. M. MUIR, Greffier de la Lég. G. Nov 1874.

Le Journal des Trois-Rivières Est imprimé et publié par GÉDÉON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, avis, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Luckeroff, les Trois-Rivières. CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six "..... 1.25 Pour les Etats-Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevés, à conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.06 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être adressée au nom responsable.